

*Mars 2021*

## **ÉLÉMENTS DE PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE (SNPN)**

### **NOTRE IDENTITÉ**

La Société nationale de protection de la nature ([www.snpn.fr](http://www.snpn.fr)) est la plus ancienne association de protection de la nature de France et du monde. Fondée le 10 février 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis le 26 février 1855.

Elle est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les composent d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte.

Elle œuvre particulièrement pour :

- réduire les pressions anthropiques pour laisser plus d'espace à une nature spontanée, diversifiée et mieux respectée ;
- anticiper les changements environnementaux et écosystémiques en incitant et en accompagnant des changements sociétaux ;
- sortir de l'opposition humain/nature en favorisant et en popularisant une cohabitation avec des bénéfices mutuels.

### **NOTRE CONTRIBUTION HISTORIQUE**

Depuis 1854, la SNPN contribue à inventer, à appliquer et à diffuser les idées et les actions de protection de la nature, en conservant son identité d'association scientifique. En voici quelques exemples :

- La SNPN a été à l'origine de la création des premiers espaces protégés en France et de nombreux dispositifs ou actions. Elle a par exemple inventé le concept « d'aire naturelle protégée » dans notre pays et fait admettre la nécessité de protéger les espèces menacées dès 1909.
- Elle a démontré dès les années 1880-1900 la non-pertinence scientifique du concept « d'espèce nuisible » dont la loi de 2016 dite de reconquête de la biodiversité a finalement aboli le terme.
- Elle a réclamé dès les années 1880 la création des parcs nationaux (définis dans la loi de 1960).





- Elle a organisé à Paris en 1923 et en 1931 les deux premiers Congrès internationaux pour la protection de la nature.
- Elle a participé activement à la création de l'UICN en 1948.
- Elle a participé activement à la création des Parc naturels régionaux à partir de 1967.
- Elle a appelé de ses vœux et soutenu la création du ministère de l'Environnement (1971).
- Elle a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et l'adoption de la loi de 1976 sur la protection de la nature.
- Elle a été à l'origine et un moteur constant des politiques publiques en matière de protection des zones humides, depuis les années 1920 (premières réserves, fondation et animation du bureau MAR, convention de Ramsar, fondation et animation du Groupe Zones humides, contribution au rapport parlementaire en 2019...).
- La SNPN a fondé d'autres associations portant les mêmes valeurs, et accompagné leur émergence : elle a présidé et accompagné l'émergence de la Ligue pour la protection des oiseaux en 1912, France Nature Environnement en 1968, Ramsar France en 2011.

## **LA SINGULARITE DE NOTRE GOUVERNANCE ET DE NOTRE REPRESENTATIVITE**

Forte aujourd'hui de la compétence et de l'engagement de ses 25 salariés et de ses 24 administrateurs, la SNPN œuvre de plusieurs façons pour protéger la nature en France métropolitaine, en France d'Outre-mer et dans le monde.

On peut souligner la forte interdisciplinarité au sein du Conseil d'administration de notre association généraliste : universitaires, enseignants, chercheurs en sciences de la nature, vétérinaires, juristes, géographes, historiens, anciens élus locaux, anciens fonctionnaires du ministère de l'Écologie ou d'établissements publics, naturalistes de terrain, etc. Nous mêlons fortement, et c'est une originalité dans le mouvement de la protection de l'environnement, les sciences biologiques et naturalistes et les sciences humaines et sociales, à un haut niveau.

En effet, autre singularité, notre Conseil d'administration regroupe un nombre important de scientifiques reconnus : outre le Pr Ramade (un des fondateurs de l'écologie et de l'écotoxicologie dans le monde) et le Pr Untermaier (un des principaux fondateurs du droit de l'environnement en France), notre conseil rassemble en 2021 neuf autres titulaires d'un doctorat, 2 professeurs agrégés de l'université, 2 experts du Muséum national d'Histoire naturelle, 2 anciens hauts-fonctionnaires, 7 chercheurs en activité ou retraités...

## **NOS ENGAGEMENTS ACTUELS**

### **1. La SNPN contribue à la recherche.**

De 1931 à 2018, la SNPN publie *La Terre & la Vie. Revue d'écologie*, qui est la seule revue francophone d'écologie référencée au niveau international, et la diffuse gratuitement en



ligne, y compris les numéros les plus anciens. Le modèle éditorial de cette revue est en cours de redéfinition.

La SNPN conduit des études scientifiques et des suivis naturalistes en partenariat avec plusieurs laboratoires de recherche. Elle est co-auteur de publications scientifiques dans des revues référencées.

Elle participe au Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (COS-FRB). Elle est partie prenante et soutien logistique pour la France de la Task Force on Systemic Pesticides (TFSP-UICN) avec laquelle elle décline les liens biodiversité et bonne santé à plusieurs niveaux. Elle participe à l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR). Elle est partie prenante de divers conseils scientifiques d'aires naturelles protégées (PNN, RNN, RNR, RB, PNR, Natura 2000, ENS). Elle est membre de groupes de recherche comme le Groupe d'histoire des zones humides (GHZH) ou le Groupe d'histoire des forêts françaises (GHFF). Elle co-organise des journées d'étude et des colloques, et contribue à leur publication.

## 2. La SNPN gère deux réserves naturelles nationales parmi les plus importantes en France.

La SNPN participe activement au réseau Réserves naturelles de France (RNF).

Elle est à l'origine de la création en 1927 de la première réserve naturelle de France, en Camargue (13), et la gère depuis cette date sans faillir, alors même que l'outil juridique « Réserve naturelle nationale » n'a été défini qu'en 1957 puis en 1976. Cette réserve protège intégralement un patrimoine dont l'originalité et l'intérêt sont reconnus internationalement (diplôme européen depuis 1967, réserve de biosphère depuis 1975, classée au titre de la convention de Ramsar depuis 1986) en raison de la diversité de ses habitats et des espèces qui les occupent (en particulier les 283 espèces d'oiseaux dont 269 d'intérêt patrimonial), ainsi que dans son fonctionnement écologique. Plus de 100 thèses de doctorat se sont déjà intéressées à cette biodiversité et à ces écosystèmes remarquables.

La SNPN est à l'origine de la création en 1980 de la réserve naturelle nationale du Lac de Grand-Lieu (44), et la gère depuis 1985. Plus grand lac naturel de plaine français en hiver, le lac de Grand-Lieu accueille 270 espèces d'oiseaux, ce qui le place au deuxième rang en France en matière de richesse ornithologique, après la Camargue. Elle héberge des espèces rarissimes, tout en devant faire face à des pressions anthropiques croissantes (urbanisation, intensification agricole, tourisme...).

## 3. La SNPN contribue à orienter les politiques publiques selon ses valeurs, et à les accompagner. Elle collabore étroitement avec tous les acteurs de la protection de la nature en France.

La SNPN est partie prenante d'un groupe de 14 associations et fondations de protection de la nature (LPO, FNE, H&B, Surfrider, SFEPM, FERUS, SFDE, OPIE, WWF France, FNH, ASPAS, SHF, ANPCEN), membre fondateur et adhérent de la fédération France-Nature-



Environnement (FNE), membre fondateur et adhérent de la Fédération des Parcs naturels régionaux (FPNRF), partenaire national pour la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), membre fondateur et administrateur de l'association Ramsar France. Elle a contribué à rédiger le Livre Blanc pour la Biodiversité (2020), en prenant notamment en charge l'élaboration du préambule. La SNPN noue des partenariats avec des associations locales de protection de la nature et de l'environnement comme le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON) ou le Comité départemental pour la protection de la nature du Loir-et-Cher (CDPNE 41).

La SNPN est depuis plus de 50 ans une tête de réseau national sur la thématique des zones humides. Elle participe à l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). Elle expertise pour le compte du ministère de l'Écologie les dossiers de candidature de sites français pour l'obtention du label Ramsar. Elle est membre du Groupe national pour les milieux humides (GNMH), anime depuis 1991 pour le compte du ministère de l'Écologie le Groupe zones humides (GZH ; laboratoire d'idées regroupant l'ensemble des acteurs de ces milieux) et publie depuis trente ans la revue semestrielle *Zones Humides Infos* destinée aux acteurs de terrains et aux collectivités.

Elle participe à plusieurs instances nationales de concertation comme le Comité national de la biodiversité (CNB ; depuis sa création en 2017) ou le Collectif national des sciences participatives (CNSP ; depuis 2014). Elle participe également à des instances régionales de concertation comme les Comités régionaux de la biodiversité (CRB) de PACA, d'Occitanie et des Pays de la Loire. Elle est partenaire de l'ARB-ÎdF (Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France).

#### 4. La SNPN conduit des actions d'information, de vulgarisation scientifique et de sensibilisation.

Elle publie depuis 1961 une revue bimestrielle de médiation scientifique et d'expertise naturaliste de haut niveau *Le Courrier de la Nature*, et édite un numéro spécial thématique chaque année.

Elle a créé et coordonne depuis 6 ans un événement national intitulé « la Fête des Mares ». Elle anime un inventaire participatif des mares en Île-de-France. Elle co-organise en France la « Journée mondiale des zones humides » (JMZH). Elle est membre correspondant ONG en France du Programme de communication, éducation, participation et sensibilisation (CESP) de la convention de Ramsar. Elle collabore aux événements nationaux « Fréquence Grenouille » (FCEN) et « Fête de la Nature ». Elle participe à de nombreux autres événements régionaux (festivals...) et campagnes de communication.

Elle accueille près de 50 000 visiteurs chaque année sur ses sites en Camargue.

### **LES ENJEUX A VENIR**

Malgré les actions engagées par la SNPN et tous les autres acteurs de la protection de la nature depuis plus de 150 ans, la situation présente est particulièrement inquiétante. Les

dernières évaluations de l'IPBES indiquent que, sur les quelques 8 millions d'espèces qui peupleraient notre planète, un million sont en risque d'extinction et que 75 % des espaces terrestres et 66 % des espaces marins sont dégradés. En 40 ans, plus de 60 % des vertèbres sauvages ont disparu. Dans le même temps, durant la durée d'existence de la Société nationale de protection de la nature, le nombre d'humains sur terre est passé d'environ 1 milliard vers 1850 à environ 8 milliards en 2020, qui plus est avec une consommation individuelle de ressources naturelles qui a considérablement progressé, malgré de très fortes inégalités mondiales.

La SNPN porte donc un grand intérêt à toutes les mutations économiques, sociales et environnementales, en ce qu'elles ont toutes un impact sur la transition écologique en cours et sur l'état de la biodiversité. Plusieurs sujets particuliers mobilisent actuellement la SNPN.

- La principale question, déterminante et englobante, nous paraît être la durabilité des anthroposystèmes (socio-écosystèmes), qui implique de co-construire, avec les acteurs socio-économiques, une trajectoire d'amélioration de leur résistance et de leur résilience. Cela nécessite des changements sociétaux importants et une mutation de nos systèmes économiques ainsi que l'affirmation d'une autre vision de l'aménagement du territoire, qu'il convient d'enclencher dès à présent et de développer de façon suivie et continue, en les incitant, en les anticipant, en les accompagnant. Les « solutions fondées sur la nature » sont notamment une piste intéressante mais loin d'être suffisante ou exclusive.

- Le second enjeu majeur, lié au premier, nous paraît être celui de l'opposition humains / autres qu'humains, qui touche encore davantage aux représentations et aux pratiques, et donc particulièrement à l'éducation, à la culture, à la communication. Comment « vivre avec » la nature et non plus « vivre contre » ? Comment les humains et leurs diverses activités peuvent-ils accepter de « laisser une place » à la nature spontanée et de ne plus « prendre toute la place » ? La question de l'acceptation et des trajectoires est ici centrale.

- Plus précisément, ces deux questions prennent corps dans trois thèmes particuliers.

La question de la protection d'espaces peu anthropisés, vastes et variés, connectés entre eux, et de son efficacité est importante. Elle implique de prendre en compte les espaces plus ou moins anthropisés qui entourent les aires naturelles protégées, et qui correspondent à un territoire biophysique ou écologique.

Le sujet de la « nature ordinaire » est aussi crucial. Il pose la question de savoir comment faire exister des anthroposystèmes qualitatifs aussi bien pour l'ensemble des humains que pour les autres qu'humains, ce qui implique une réflexion bien au-delà des seules politiques concernant la biodiversité.

La question de l'eau, de sa quantité, du partage de ses usages, de sa qualité, celle des cours d'eau et de leurs modalités et principes de gestion, celle des zones humides sont déterminantes pour la durabilité des socio-écosystèmes.



- Enfin ces sujets sont parcourus par deux enjeux transversaux.

Le premier concerne la science et la recherche appliquées à ces questionnements sociaux, économiques et environnementaux. Comment peuvent-elles y contribuer ? Comment peuvent-elles féconder et contribuer aux politiques publiques et à la définition d'un consensus raisonné et privilégiant l'intérêt général ? Comment peuvent-elles être partie prenante du débat démocratique et du développement de la démocratie participative ?

Le second concerne l'information, la sensibilisation et l'éducation, et est déterminant pour soutenir les changements sociétaux et économiques et accompagner les changements environnementaux.

## CONCLUSION

Notre longue histoire, notre identité, la constance de nos valeurs et de nos engagements, leur caractère avant-gardiste, notre aptitude à produire une réflexion argumentée et raisonnée, documentée scientifiquement, notre disposition et notre habitude à dialoguer avec tous les acteurs nationaux ou locaux (État, ONGE, élus, chasseurs, agriculteurs, acteurs socio-économiques, collectivités territoriales...) avec la volonté de convaincre mais aussi le souci de l'écoute et d'une recherche permanente de consensus, notre capacité à penser au-delà du cercle étroit de notre objet social dessinent notre singularité dans le paysage de la protection de la nature et de l'environnement en France.

Ces orientations et héritages particuliers nous confèrent la capacité de conduire des réflexions élargies à l'ensemble de nos systèmes socio-économico-culturels, dans une perspective de longue durée, en puisant dans le passé des éléments d'analyse et de compréhension de la situation présente, et en se projetant de façon prospective sur les enjeux à venir. Nous sommes ainsi particulièrement outillés pour comprendre les permanences, mesurer les évolutions et saisir les ruptures.

Nous représentons ainsi une part significative de la société française, et entendons contribuer de façon utile, positive et collaborative aux réflexions prospectives sur nos systèmes, nos sociétés et nos politiques publiques afin de répondre aux enjeux identifiés.



### NOTRE REPRESENTATIVITE ET NOTRE LEGITIMITE

La SNPN est très attachée à la définition de critères objectifs de définition de la légitimité des organisations représentatives. Notre représentativité et notre légitimité se fondent sur différents éléments, qui se cumulent de façon originale.

- **Notre objet statutaire** est exclusivement et explicitement la protection de la nature et de l'environnement. À cet égard nos statuts actuels indiquent « [La SNPN] a pour but de concourir à la protection de la nature ». Nos statuts révisés par notre dernière Assemblée générale selon les statuts-types, en cours d'examen par le Conseil d'État, indiquent : « [La SNPN] est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les composent d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte ».
- **Notre nature d'association reconnue d'utilité publique.** À peine un an après sa fondation, la SNPN en a bénéficié (1855). Cette reconnaissance a été maintenue depuis plus de 160 ans sans faillir. Cette reconnaissance d'utilité publique atteste que :
  - o notre but est d'intérêt général, strictement distinct des intérêts particuliers de nos propres membres.
  - o notre gestion est désintéressée et que nous n'exerçons pas d'activité lucrative.
  - o nous ne fonctionnons pas au profit d'un cercle restreint de personnes.
  - o notre influence et notre rayonnement sont notables et concernent le cadre national.
  - o nous disposons d'un nombre significatif d'adhérents avec une réelle vie associative.
  - o nous disposons d'une solidité financière tangible et de ressources propres qui assurent notre indépendance.
  - o notre gestion financière est transparente et vérifiée par un Commissaire aux comptes. Nos comptes ont toujours été certifiés sans la moindre réserve.
  - o nos statuts apportent des garanties quant à la cohérence des buts et des moyens de l'association.
  - o nos statuts apportent des garanties quant à l'existence de règles permettant un fonctionnement démocratique. Leur dernière mise à jour, approuvée par notre Assemblée générale 2020, qui puise à la source des statuts-types ARUP, est en cours d'examen par le Conseil d'État.
- **L'agrément dans le cadre national au titre de la protection de l'environnement** (art. L141-1 du code de l'environnement) : la SNPN a obtenu son renouvellement le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Le bénéfice du caractère représentatif** au titre de l'article L141-3 du code de l'environnement, ce qui est notre cas.
- **L'habilitation à siéger dans les instances consultatives.** Nonobstant le fait que la SNPN siège au Comité national de la biodiversité et dans plusieurs Comités régionaux de la biodiversité, qui relèvent de cette habilitation, et qu'elle remplit parfaitement tous les critères exigés, la SNPN est en cours de régularisation sur ce point précis : notre demande a été déposée et est en cours d'instruction.
- **Notre nombre d'adhérents** : nous bénéficions du soutien de plus de 2 000 membres directs, dont 28 associations de protection de la nature.
- **Notre ancienneté** : avec ses 167 ans d'existence, la SNPN est la doyenne française et mondiale des associations de protection de la nature et de l'environnement.
- **Notre champ géographique** : le champ statutaire de la SNPN est le suivant : « Elle exerce principalement ses activités sur l'ensemble du territoire de la République française, comprenant ses espaces ultramarins, terrestres, dulçaquicoles et maritimes, mais aussi sur l'ensemble de la planète ».

